



## Heritagefamiliale suite décès

Par marseille0410, le 12/05/2016 à 14:29

Bonjour,

Divorcé et remarié, j'ai 2 enfants d'un premier mariage et 2 enfants d'un second.

Je me suis remarié sous le régime de la séparation de biens et nous avons acheté, mon épouse et moi, une maison et un appartement 50 – 50 même si ma femme n'a jamais travaillé et de ce fait n'a pas financé les 50% des biens que nous avons en commun.

Depuis toujours les enfants de mon premier mariage savent que mon épouse n'a jamais travaillé et les biens immobiliers ont été financés à 100% par mes soins.

Les 2 enfants de mon premier mariage contestent mon choix car pour eux il y a une réelle injustice concernant le partage de l'héritage.

Sauf avis contraire, à mon décès, les 2 enfants de ma première union et les 2 enfants de la seconde union hériteront de ma part mais les 2 enfants de la première union ne percevront rien concernant la part de mon épouse actuelle lors de son décès.

QUESTIONS: A mon décès, les deux enfants de mon premier mariage peuvent-ils remettre en questions les 50% sachant que mon épouse n'a officiellement rien apporté?

Mes 2 premiers enfants peuvent-ils faire appel à la justice pour faire valoir leurs droits ?

Merci pour votre réponse